



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 20 août 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par :
gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

Tel : 03 87 34 83 50

La responsable de l'unité police de l'eau
à

**Monsieur le Président
Département de la Moselle
Hôtel du Département
1 rue du Pont Moreau
C.S 11096
57036 METZ Cedex 1**

OBJET : Dossier de déclaration concernant le projet de carrefour giratoire entre les RD60 et 61 et la bretelle A31 sur les communes de Guénange et Bertrange
Recevabilité

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\3220. Zone Inondable\2021 06 Giratoire Guenange

P.J. : 2

LETTRE AVEC ACCUSE DE RECEPTION N° : 1A 167 033 2393 3

Monsieur le Président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au carrefour giratoire entre les RD60 et 61 et la bretelle A31 sur les communes de Guénange et Bertrange pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 11 juin 2021, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé. Par ailleurs, conformément à la doctrine de la DREAL Grand-Est relative aux alignements d'arbres (en PJ), **il conviendra d'informer le CDNPS de l'abattage des 6 arbres**.

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 3220.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Guénange et Bertrange pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau p.i,

Astride ERMAN

Copie :
Mairie de Guénange
Mairie de Bertrange